

## Vous vous déplacez avec votre VR?

Chapitre A	Limite de responsabilité civile
Chapitre B	Protections en cas de dommages au véhicule assuré : B1 - Tous risques (incluant B2 et B3) B2 - Collision ou versement B3 - Accidents sans collision ni versement
F.A.Q. 43D	Indemnisation sans dépréciation pour un VR âgé de 7 ans et moins
Avenants spéciaux	<b>Effets personnels</b> couverts en valeur à neuf <b>Frais supplémentaires d'urgence</b> (hôtel, repas, transport) <b>Frais de rapatriement</b> caravane tractée en cas de perte totale véhicule automobile tractant <b>Usage hors Québec</b> sans surprime
F.A.Q. 33	<b>Assistance routière</b> SUR <sup>Plus</sup> et service d'assistance Elite (juridique, santé et voyage)
F.A.Q. 34	Assurance de personnes (indemnités de décès 15 000 \$ / frais médicaux 2 000 \$)
Autres garanties	<b>Blessure à un animal</b> de compagnie (frais de vétérinaire) Modification, réparation ou remplacement de serrures (jusqu'à 250 \$)
F.A.Q. 27	Responsabilité civile du fait de dommages causés à des véhicules dont l'assuré désigné n'est pas propriétaire (permet de louer un véhicule de tourisme ou un VR d'une limite de 75 000 \$)
F.A.Q. 2	Conduite de véhicules dont l'assuré désigné n'est pas propriétaire
<b>RABAIS</b>	Membre FQCC (jusqu'à 15 %), cours de conduite FQCC, système de prévention contre le vol, pluralité de contrats auto et habitation groupe Aviva, crédit prime séjour Mexique

	GlobeTrotter <i>Plus</i>	GlobeTrotter <i>Flex</i>	Votre assureur actuel
	2 000 000 \$	2 000 000 \$	
	Inclus Non dispo Non dispo	Non dispo Option Option	
	Inclus	Option	
	10 000 \$ 3 000 \$ 8 000 \$ 180 jours	Option Option Option 30 jours	
	Inclus	Option	
	Inclus	Option	
	1 000 \$ Inclus	1 000 \$ Inclus	
	Inclus	Non dispo	
	Inclus	Non dispo	
	Si applicable	Si applicable	

## Vous vivez en permanence dans votre VR?



UNIQUE SUR  
LE MARCHÉ

**Le produit Nomade est une assurance responsabilité pour le caravanier qui vit en permanence dans son VR et qui n'a pas de domicile fixe.** En plus de la responsabilité civile des particuliers, il est possible d'assurer les biens transportés ainsi que les biens entreposés de façon simple et rapide.

- Limite de responsabilité civile des particuliers jusqu'à 2 000 000 \$ partout dans le monde.
- Les biens sont assurables par tranche de 5 000 \$.